

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
25 septembre 2023

Date d'affichage :
25 septembre 2023

Délibération D2023_068
Salle de La Roselière :
tarifs de location à partir
du 1^{er} janvier 2024

(1/2)

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20231002-D2023_068-DE

Le lundi 2 octobre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : M. BELLOT donne pouvoir à Mme MARTINEZ
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les collectivités territoriales ont la compétence pour fixer les tarifs communaux.

Sur proposition de la commission communale « gestion des bâtiments » du 20 septembre 2023, Monsieur Alain ROBERT, rapporteur, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs 2024 applicables à la salle de la Roselière. Il propose d'augmenter les tarifs de vaisselle cassée et/ou manquante afin de tenir compte du prix réel du remplacement. Les tarifs de location, considérant les coûts de l'énergie, seront variables en fonction de la période de location.

Tarifs et conditions à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Caution (pour toute location) 600 €

Tarifs de location viverrains WE :

- Du 01/04 au 31/10 230 €
- Du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 250 €

Tarifs de location non-vivériains :

- Du 01/04 au 31/10 610 €
- Du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 640 €

Location journalière :

- Du 01/04 au 31/10 120 €
- Du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 135 €

(du lundi au jeudi sans prêt de vaisselle)

Tarifs de location agents communaux :

- Du 01/04 au 31/10 105 €
- Du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 110 €

(1 fois / an / agent)

Le tarif applicable pour le week-end est celui en vigueur au 1^{er} jour de la location.

Ménage non fait

Retenue sur la caution

- Dégradations : Montant des factures de réparation
- Annulation : 50 % dans les 30 jours
30% entre 30 et 90 jours
0% pour les annulations > 90 jours

Délibération D2023_068
Salle de La Roselière :
tarifs de location à partir
du 1^{er} janvier 2024
(2/2)

La secrétaire de
séance,

Mme LAPLANCHE

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

TARIFS SALLE DE LA ROSELIERE		
VAISSELLE CASSEE SALLE LA ROSELIERE	Assiettes OSLO	plate : 3,40 € / dessert : 3,30 € / creuse : 3,40 €
	Verre NAPOLI	verre à pied : 2,50 € / ballon : 2,25 € / flûte à champagne : 2,45 €
	Couverts inox	0,70 € (fourchettes, couteaux, cuillères à café et à soupe)
	Tasse à café	2,15 € / sous tasse 1,95 €
	Tasse à tisane	2,60 €
	Pichet d'eau	4,50 €
	pichet de vin	8,90 €
	Légumier :	Inox GM : 9,00 € / Inox PM : 8,00 €
	Plat long torpilleur inox / plateau stratifié	13,40 €
	Saladier	8,30 €
Allume gaz Piezzo	13,40 €	
Seau essoreur	24,20 €	
Autres ustensiles	Remboursement après facture d'achat selon modèles disponibles	
COUVERTS AMEFA	Couteau steak	4,60 €
COUVERTS PERDUS	Fourchette	2,70 €
OU CASSE	Cuillère de table	2,55 €
	Cuillère à café	1,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 de location de la salle de la Roselière ainsi que les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou manquante.